

du couronnement de son Successeur. Le 30. Octobre la Cour a pris le grand deuil.

RATISBONNE. L'importante affaire de l'Election d'un Roi des Romains va être agitée dans toutes les formes. L'Archevêque-Electeur de Mayence, Doyen des Electeurs, a convoqué une Assemblée Electorale dans la Ville Libre & Impériale d'*Augsbourg* pour le 15. du présent mois de Décembre, & dans laquelle les neuf Electeurs délibéreront ; c'est-à-dire, examineront si une pareille Election ne seroit point avantageuse à l'Empire & à toute la Patrie Germanique dans les circonstances présentes. On a fait conséquemment dans les Cours Electorales les mêmes dispositions qui s'y sont faites en 1741 & en 1745, lorsqu'il s'est agi de se rendre à une Diette Electorale. Les Ambassadeurs en ont été nommés de la plûpart. Le Baron d'Erthal Grand Chanoine & Président du Conseil Aulique & de Régence, & Baron de Groschlag fils du feu Président de ce nom de la Chambre de Werzlar, le sont de la part de *Mayence*, en attendant que l'Electeur aille lui-même présider en personne à la Diette, ainsi qu'on le croit. De la part de l'Electeur de *Treves*, sont les Barons de Breidbach-Burresheim Grand Prévôt, le Baron de Kesseltatt Grand Chanoine, & Mr. Munch Chancelier, le Conseiller de Mahler Secrétaire de la Régence, étant nommé Secrétaire de Légation. Au nom de l'Electeur de *Cologne*, le Comte de Hohenzollern Vice-Doyen de la Métropolitaine, avec Messieurs de Gymnich Président du Conseil, & Francken-Sierstorff Président de la Chambre Electorale ; & le Conseiller de Breuning pour Secrétaire de l'Ambassade. De la part de la